

Pragya Prasun c. Union of India — La Cour Suprême Indienne Fait de l'Accès Numérique un Droit Fondamental et Ordonne un e-KYC Accessible

Digital Inclusion · Bonne pratique · Inde

Score de qualité : 92/100

Niveau de preuve : Descriptif / auto-déclaré

Résumé

Le 30/4/2025, la Cour suprême de l'Inde a jugé que l'accès numérique fait partie du droit à la vie (art. 21), et a ordonné à la RBI de permettre aux aveugles et survivants d'attaques à l'acide de valider l'e-KYC par empreinte du pouce plutôt que par clignement des yeux.

Dimensions clés

Dimension	Score
Innovation level	3/5
Sustainability (ongoing)	1/1
Evaluation evidence	1/1
Demonstrated reach	1/1
Documented learning	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

C-NAPSE web research — consulté le 2026-09-22

Supreme Court of India / Reserve Bank of India — consulté le 2026-09-22

LiveLaw — Right To Digital Access Part Of Article 21 — consulté le 2026-09-22

Vinod Kothari Consultants — Supreme Court Mandates Digital Accessibility: Action Points for Banks and NBFCs — consulté le 2026-09-22

Citer — Evidoria. *Pragya Prasun c. Union of India — La Cour Suprême Indienne Fait de l'Accès Numérique un Droit Fondamental et Ordonne un e-KYC Accessible*. ID persistant : 199c91d8-886d-4a72-adb5-10550589b0b3.